

PROCES VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL

DU 16 NOVEMBRE 2023

Etaient présents : M. BRILLET Martial, Maire, M. BRUAND Joël, Mme AUDEBERT Catherine, adjoints, M. BOUILLE Lionel, Mme BOURGEGAIS Fanny, M. GAUDIN Pascal, M. MACÉ Nicolas, M. MENUET Frédéric, Mme LAMBERT Viviane, M. ORAIN Patrice.

Absent excusé : /

Absent : /

Secrétaire de séance : Mme AUDEBERT Catherine

Monsieur le Maire ouvre la séance et constate que le quorum est atteint.

Monsieur le Maire soumet à approbation le compte-rendu du conseil municipal du 12 octobre 2023. Il n'y a pas d'observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

Ordre du jour

1) Délibération : Frais de scolarisation

Monsieur le Maire fait la lecture du courrier reçu le 13 octobre 2023 de la commune d'Ombree d'Anjou.

Conformément au code de l'Éducation, article L. 212-8, les communes de résidence doivent participer financièrement aux frais de scolarité des enfants qui, sous motifs dérogatoires, sont scolarisés dans une autre commune que celle de leurs résidences principales dans les cas suivants, notamment :

- lorsque les obligations professionnelles des parents leur imposent la scolarisation de leur enfant dans une école de la commune d'accueil, alors qu'ils résident dans une commune de résidence qui n'assure pas la restauration et la garde d'enfants ou l'une seulement de ces deux prestations;
- lorsque l'état de santé de l'enfant justifie sa scolarisation dans la commune d'accueil ;
- lorsqu'un frère ou une sœur de la même fratrie est scolarisé dans une école de la commune d'accueil et si l'inscription du frère ou de la sœur est justifiée par un des deux cas ci-dessus, par l'absence de capacité d'accueil dans la commune de résidence ou par le principe de non remise en cause jusqu'à la fin du cycle maternel des scolarisations en cours posé par l'article L 212-8.

Pour la rentrée scolaire 2022-2023, cinq enfants de la commune de Carbay ont été inscrits à l'école publique Jules VERNE et l'école maternelle Henri DES à Ombree d'Anjou. La

participation financière demandée à la Mairie de Carbay est d'un montant de 3 977,60€.

La Commune de Carbay ayant les moyens d'assurer l'accueil ainsi que la restauration et l'accueil périscolaire de ces enfants.

La Commune de Carbay n'ayant passé aucun accord auprès de la Commune d'Ombrée d'Anjou concernant la prise en charge de la scolarité d'enfants hors de la commune.

La Commune de Carbay n'ayant pas, à sa connaissance, d'autres motifs valables à la prise en charge des frais de scolarité de ces enfants pour la rentrée scolaire 2022-2023, et n'ayant notamment pas reçus de demandes en ce sens.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

Décide de ne pas participer aux frais de scolarité des enfants accueillis en écoles publiques à Ombrée d'Anjou.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

2) Délibération : Extension d'une unité de compostage de l'unité de méthanisation SAS MEETHA - Soudan

Monsieur le Maire présente le dossier dont le lien a été envoyé avec la convocation aux élus. Une visite a eu lieu le lundi 13 novembre, 4 élus ont pu participer.

La SAS MEETHA dont le siège social se situe au lieu-dit Hochevie à SOUDAN (44) a fait une demande d'enregistrement d'une autorisation environnementale en vue de l'extension d'une unité de compostage de déchets non-dangereux de l'unité de méthanisation exploitée sur la commune de Soudan.

Cette demande est soumise à enquête publique. Celle-ci a lieu du lundi 6 novembre 2023 à 9h00 au jeudi 14 décembre 2023 inclus à 12h00.

Le périmètre d'affichage de l'enquête publique s'étend sur 2 communes du Maine-et-Loire :

- Carbay et Ombrée d'Anjou

Et 12 communes de Loire-Atlantique :

- Soudan, Châteaubriant, Erbray, Grand-Auverné, Juigné-les-Moutiers, Louisfert, Moisdon-la-Rivière, Petit-Auverné, Rougé, Saint-Aubin-des-Châteaux, Saint-Julien-de-Vouvantes et Villepôt.

Conformément à l'article R.512-46-11 du code de l'environnement, le conseil municipal doit être consulté et doit donner son avis quant à la demande d'enregistrement présentée par SAS MEETHA de Soudan (44).

DÉCISION

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- ÉMET un avis favorable d'enregistrement d'une autorisation environnementale en vue de l'extension d'une unité de compostage de déchets non-dangereux de l'unité de méthanisation exploitée sur la commune de Soudan lieu-dit « Hochepie »,
- DONNE pouvoir au maire ou à son représentant pour l'exécution de la présente délibération.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

3) Délibération : Participation 2023 au titre du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire expose la sollicitation annuelle facultative reçue le 19 octobre 2023 par le département au financement du Fonds de Solidarité pour le logement. Ce dispositif permet aux ménages les plus fragiles, de bénéficier d'aides financières et d'un accompagnement social, leur permettant d'accéder ou de se maintenir dans un logement.

Pour l'année 2023, la participation de la commune de Carbay s'élève à 77,55€. Celle-ci est calculée en fonction du nombre d'habitants avec une minoration pour le nombre de logements HLM.

Monsieur le Maire de CARBAY propose de mandater cette participation pour l'année 2023. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

-DÉCIDE de répondre positivement à la demande du département et payer la participation 2023 d'un montant de 77,55€

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

4) Délibération : Recrutement d'un agent

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que l'agent recruté en contrat aidé pour la rentrée scolaire 2023 a mis fin à son contrat pendant la période d'essai. La commune a fait appel au centre de gestion (article 25) pour recruter un agent en CDD dans l'urgence et jusqu'aux vacances scolaires de la Toussaint.

Monsieur le Maire a communiqué aux élus le choix de recruter un agent en CDD du 6 novembre 2023 au 9 juillet 2024 sur une base annualisée de 32,5 heures par semaine. Il rappelle les horaires en période scolaire :

	<i>Lundi</i>	<i>Mardi</i>	<i>Mercredi</i>	<i>Jeudi</i>	<i>Vendredi</i>
<i>matin</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>non travaillé</i>	<i>8h30-12h</i>	<i>8h30-12h</i>
<i>après-midi</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-19h</i>	<i>non travaillé</i>	<i>13h-18h30</i>	<i>13h-18h</i>

L'agent travaillera en lien avec l'enseignante, assurera la surveillance de la sieste des maternelles et aura en charge l'accueil périscolaire de 16h30 à 18h30 (sauf le vendredi jusqu'à 18h).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **décide** de recruter un agent en contrat à durée déterminée du 6 novembre 2023 au 9 juillet 2024 afin de réaliser les missions citées ;
- **donne** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tous les documents s'y rapportant.

- ✓ Votants : 10
- ✓ Avis favorables : 10
- ✓ Avis défavorables : 0
- ✓ Abstention : 0

5) **Affaires diverses**

➤ **Prime pouvoir d'achat**

Monsieur le Maire informe les élus du décret du 31 octobre 2023 qui charge les collectivités de se positionner sur le versement d'une prime pouvoir d'achat aux agents. Monsieur le Maire précise au conseil que le projet de délibération a été soumis au comité social du centre de gestion. Une délibération sera à l'ordre du jour du conseil municipal de décembre si le projet a bien été validé.

➤ **Conseil d'école du mardi 14 novembre 2023**

Monsieur le Maire souhaite faire un retour en conseil municipal sur le premier conseil d'école de l'année scolaire 2023/2024. Il a informé le conseil qu'une famille de Carbay a fait la demande à Ombrée d'Anjou pour inscrire ses enfants. Monsieur le Maire s'inquiète de ce risque de départs vers d'autres écoles.

Certaines familles ont contactées Monsieur le Maire pour lui préciser l'absence de l'enseignante au portail à 16h30. En effet, pendant le remplacement de Madame BLECON, l'enseignante remplaçante était présente au portail avec l'ATSEM, ce qui a été fortement apprécié par les familles.

Monsieur le Maire propose que l'ATSEM soit présente au portail à 16h30 et échanger avec les familles. Madame Fanny BOURGEGAIS estime que ce n'est pas le rôle de l'ATSEM. Monsieur Nicolas MACE estime que ce n'est pas le rôle de la mairie d'organiser le temps de sortie d'école et que l'on risque de mettre en porte à faux l'ATSEM.

Madame Viviane LAMBERT rappelle que l'année dernière, l'ATSEM était au portail pour répondre aux questions des parents des petits alors qu'elle était en charge du périscolaire, comme cette année, cela ne posait pas de difficulté.

Monsieur le Maire propose de se mettre en relation avec la Présidente de l'APE pour réfléchir à l'organisation. La directrice de l'école a répondu en conseil d'école, qu'elle ne refusait pas de rencontrer les parents, mais qu'il fallait prendre un RDV.

Lors du conseil d'école, Madame BLECON a signalé un problème avec l'utilisation du tableau numérique (message d'erreur). La mairie va faire intervenir le prestataire informatique mais souhaite que l'enseignante utilisatrice du matériel soit présente.

Monsieur le Maire a rappelé que l'école reste la priorité de la mairie et qu'il souhaite que le nouveau binôme Enseignante / ATSEM fonctionne.

➤ **Point piscine**

Pour rappel, l'année dernière les enfants ont bénéficié de séances de piscine à Candé. A partir de cette année scolaire, ils iront à la piscine de Segré-en-Anjou Bleu.

Le tarif est supérieur, et le coût est de 4,38€ / enfant / séance. Les entrées de piscine étaient prises en charge par l'APE jusqu'ici. Cette prise en charge pourrait être remise en question cette année, ainsi que la participation demandée aux familles.

Madame Viviane LAMBERT estime que la piscine est obligatoire et est supposée être gratuite pour les familles.

Monsieur le Maire a rappelé à la Présidente APE l'arrêt de collaboration avec les cavaliers du Rocher qui leur rapportait 1500€. Cependant l'APE a décidé de mettre en place d'autres actions. Madame LAMBERT Viviane remarque que l'APE ne bénéficie que d'une faible subvention de la mairie alors que l'association du foot, l'Espérance, a obtenu une subvention de 1000€ en 2023. Elle précise qu'elle n'était pas présente lors de ce vote.

Monsieur le Maire est surpris que Madame LAMBERT Viviane n'ait pas questionné plus tôt les décisions budgétaires prises il y a 9 mois. Il estime qu'il ne faut pas comparer les subventions entre associations car elles ont chacune des spécificités. Il précise que l'APE a demandé une subvention de 250€ et que la mairie a validé la demande faite. L'association l'Espérance n'a pas eu de subvention une année et a réalisé des travaux au niveau des vestiaires, cette subvention a permis de financer le matériel pour les travaux. Monsieur le Maire rappelle à l'ensemble des élus qu'il est essentiel de se rendre disponible pour le conseil municipal de vote du budget, certainement la réunion la plus importante de l'année.

Monsieur le Maire rappelle que l'APE peut demander une augmentation de la subvention en 2024 (demande habituelle 250€) pour couvrir les entrées de la piscine.

➤ **Foyer des jeunes**

Madame Fanny BOURGEGAIS fait le point sur l'utilisation du local. Une réunion de bilan avec CantoJeunes s'est tenue pendant les vacances de la Toussaint. Le foyer n'est pas utilisé du tout. Les enfants ne communiquent pas entre eux. Suite à une proposition, un groupe Whatsapp a été mis en place pour les aider à communiquer mais ceux sont des enfants relativement jeunes, ils n'ont pas encore de téléphone et doivent passer par les téléphones des parents.

L'association Cantojeunes a rappelé l'obligation d'afficher un règlement dans le foyer.

La question de l'assurance prise pour les plus de 18 ans utilisateurs du foyer s'est posée. Peut-être que cette assurance peut être résiliée en l'absence d'utilisateur majeur.

Lors de cette réunion, il a été demandé un nettoyage de l'arrière du foyer (mousse) par l'agent communal. Il a été signalé un néon défectueux et un problème électrique au niveau de la gazinière et du four.

Pour Monsieur le Maire le foyer a voulu être relancé avec beaucoup trop de contraintes. Dans un foyer des jeunes, il faut que les enfants se l'accaparent et organisent des choses sans être systématiquement derrière. Le constat, aujourd'hui, en-dessous de 14 ans : trop jeunes. Et pour les plus grands, s'il y a trop de règles, ils n'ont plus envie d'y aller.

Pour Monsieur Lionel BOUILLE, si ce n'est pas une bande de copains, le lien ne se fait pas, les enfants n'ont rien à se dire.

La Junior association a une nouvelle habilitation pour un an.

➤ **Illuminations de Noël** : L'installation aura lieu le 29 novembre 2023.

➤ **Bancs de l'église – Pas de nouvelle**

Monsieur Frédéric MENUET demande s'il y a eu un retour sur l'utilisation des 5 600€ restant à la clôture de l'association Carbay à Cœur. Monsieur le Maire précise qu'il n'a eu aucun contact pour le moment.

➤ **Subvention Région Pays-de-La-Loire**

Lors du dernier conseil municipal, Monsieur le Maire avait informé les élus qu'il avait eu la possibilité de solliciter une subvention régionale dans le cadre du contrat Pays-de-la-Loire 2023. Finalement, le retour de la région précise que ce type de dépense n'est pas éligible (sanitaires extérieur, absence d'audit énergétique en amont) et conseille de solliciter le fonds « Pays de la Loire investissement communal » au taux de 20% avec un plafond de 50 000€. Cette subvention sera cumulable avec une demande de DETR ou DSIL.

➤ A noter, les **vœux du Maire** auront lieu le vendredi 26 janvier 2023

➤ Madame Fanny BOURGEOIS revient sur la demande de **passage piéton** en face de l'abri de bus. Monsieur le Maire précise que la réalisation est bien validée et sera programmée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h15
Fait à CARBAY, le 16 novembre 2023

La secrétaire de séance,
Catherine AUDEBERT

NOM – PRENOM	SIGNATURE
BRILLET Martial	
AUDEBERT Catherine	
BRUAND Joël	
ORAIN Patrice	
LAMBERT Viviane	
BOUILLE Lionel	
BOURGEOIS Fanny	
GAUDIN Pascal	
MENUET Frédéric	
MACE Nicolas	